

Le thème 2 : le service public et la fonction publique sont une richesse.

Présentation

Ce thème traite des services publics et des personnels. Quatre parties : ce que nous voulons, les politiques mises en œuvre, les revendications des personnels et les pistes d'action, avec les personnels, en intersyndicale et avec les usagers. C'est dans ce thème que la question de la laïcité est abordée, sans débat important dans la préparation.

Les propositions devront être étoffées, c'est sur cet aspect que l'on a le plus de mal.

Cinq questions pour les services publics (partie 1) :

- 1) Le rôle de l'Etat : désengagement mais pas en terme de contrôle et de régulation
- 2) Le financement des SP et la fiscalité : d'où problème d'articulation avec le thème III.
- 3) Réforme de la fiscalité locale. Tarification incitative et questions environnementales (ex : coût des ordures ménagères).
- 4) La gestion démocratique des SP : personnels, élus et usagers
- 5) La question des personnels et de leurs statuts

S'agissant des politiques mises en œuvre : la réforme de l'Etat et RGPP, management, pilotage, budget. Conséquences de la deuxième étape de la décentralisation. Privatisations. Réforme des collectivités territoriales.

Les points qui font débat :

Quelle appréciation de la LOLF ? Un outil neutre au service d'une politique ou néfaste en soi ?

Suppression de la clause de compétence générale. Au dernier congrès, nous avons dénoncé les initiatives des CT hors de leurs compétences.

Ex : politique régionale dans le domaine de la formation (Service Régional de la Formation Professionnelle, transposition des SSIG pour sortir des règles de concurrence dans les marchés publics pour le point concernant les jeunes sortis sans qualification). Est-ce une avancée ou est-ce le risque d'une plus grande décentralisation ? Service public national ?

Du point de vue des personnels (voir la note introductive)

Un des enjeux : permettre aux adhérents de combattre toutes les attaques et leur cohérence. RGPP, suppressions de postes, mobilité ... mais aussi management. Le gouvernement contourne la confrontation qu'aurait impliqué la loi cadre par des regroupements de corps ou de dérogations au statut au prétexte des besoins de la gestion.

Utilisation de dispositifs déconcentrés et interministériels de gestion pilotés par la centrale. Contournement des CAP. Comment inventer de nouveaux lieux d'intervention des personnels dans ce cadre-là ?

Nouveau management pour les personnels, maltraitance des personnels. D'où l'entrée de la partie 4 pour réfléchir aux démarches collectives sur le travail et réappropriation collective du travail (ex : refus des HS).

Pouvoir d'achat : revalorisation uniforme et/ou reconnaissance des qualifications. Le gouvernement a repris la main et négocie avec les ' signataires de l'accord minoritaire sur la grille. Les syndicats de la FSU en sont exclus, mais pas les syndicats enseignants qui peuvent négocier les questions de grille dans le cadre du MEN.

Trois axes proposés par le pré rapport :

a- Reconnaissance des qualifications

b- Demande de reconstruction globale de la grille avec acompte de 50 points d'indice immédiatement pour tous.

c- Salaire minimum à 1600 euros mensuels nets.

L'EE s'oppose à la reconnaissance des qualifications. Or, il faut reconstruire la catégorie A, faire passer des corps de la B vers la A et reconstruire la A au moyen de trois grilles assises chacune sur un niveau de qualification L, M ou D.

Précarité : il faut étoffer le texte. Plan de titularisation sous les formes diversifiées.

Retraite : également, sachant que le thème 3 aborde la question de manière générale et le thème 2 se limite aux aspects Fonction publique du dossier.

Dans le débat

Plusieurs interventions portent sur la question des AED. Sur ce dossier, on a une approche convergente avec celle du SNUipp. Le thème questionne sur les conditions qui permettraient à la FP d'accueillir des personnes engagées dans un parcours d'insertion.

Sur la question de la mobilisation en faveur des services publics, le succès de la votation citoyenne a fait évoluer les choses. Mais il nous reste la difficulté permanente posée par les deux entrées «service public » et « fonction publique » qui ne sont pas identiques. Il ne faudrait pas que la FSU passe à coté.

Sur la décentralisation, le texte écrit avant le discours de Saint Dizier, proposait un bilan et d'examiner les nouvelles formes. La contractualisation ou la clause de compétence générale peuvent en effet suffire à mettre de fait en place de nouvelles étapes de décentralisation sans passer par une nouvelle phase de décentralisation institutionnelle. Il faudra actualiser le texte.

La question du démantèlement de la culture n'est pas abordée en tant que telle car on a évité de travailler des secteurs spécifiques. Celles relatives à l'Europe sont abordées dans les différents thèmes, donc aussi dans celui-ci.